

# Stratégie d'actions transversale

## Renforcer la qualité des services rendus par la direction départementale des territoires et de la mer



PÉFÈTE  
DE LA SOMME

La direction départementale des territoires et de la mer de la Somme a en charge les politiques publiques de l'État en matière d'économie agricole, de forêt et de préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité. Elle traite également des politiques en matière de logement, de qualité de la construction, d'éducation routière, de prévention des risques et de planification territoriale.

La direction départementale des territoires et de la mer de la Somme inscrit son action dans le registre des politiques de transition (écologique, énergétique, numérique). Elle relaie sur son territoire d'intervention et son périmètre d'action les plans et stratégies d'action du gouvernement.

### Connaître et comprendre pour ensuite agir et instruire

La mise en œuvre de ces politiques s'effectue à travers la réalisation de cinq types de missions :

- le développement du système d'information géographique support de la connaissance des territoires,
- la conduite d'études et de réflexions pour appréhender et comprendre l'évolution des territoires,
- la territorialisation des politiques de l'État à travers l'élaboration de documents de stratégie de niveau départemental,
- le conseil en amont et l'accompagnement des projets des collectivités, des acteurs économiques et des pétitionnaires,
- l'instruction d'autorisations administratives, de dossiers de demande d'aide et de subvention et la réalisation de contrôles a posteriori.

### Des missions d'abord tournées vers l'aménagement et l'appui aux territoires

Héritière d'une tradition d'intervention publique, la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme est encore souvent perçue à travers le prisme des activités d'instruction et de contrôle. Malgré l'importance de ces missions, sa priorité consiste surtout à relayer les politiques publiques prioritaires dans le domaine de l'aménagement des territoires, à adapter celles-ci aux réalités géographiques, économiques et sociales du département.

Son rôle consiste aussi à conseiller et à orienter les élus et les pétitionnaires dans la réalisation de leurs projets.

Autrement dit, les actes d'instruction et de contrôle doivent être la résultante de politiques volontaires de transformation des territoires et non l'inverse.

### Une approche intégrée des enjeux départementaux à renforcer

Le renforcement de la qualité des services rendus à travers le développement d'approches intégrées dans le domaine de l'aménagement constitue donc un enjeu essentiel. Il s'agit aussi de donner aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme davantage de latitude pour accompagner les projets utiles au développement équilibré des territoires à travers un niveau et une offre d'intervention adaptée.

L'objectif est donc de construire une administration en capacité de jouer un rôle d'ensemblier de politiques sectorielles par la mise en réseau des connaissances disponibles, l'accès aux données, la mobilisation de ces connaissances au profit de l'information et de l'innovation.

Ce sujet est d'autant plus important que le développement de nouveaux modes de communication doit permettre à l'État de faire évoluer ses relations avec ses citoyens en rendant ses services plus accessibles et en facilitant leur information et leurs démarches.

## **ENRICHIR LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FACILITER L'ACCÈS À L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SOMME**

- Organiser une capitalisation des données géographiques et attributaires à l'échelle de la Somme et enrichir le patrimoine de données disponibles en rapatriant dans l'environnement du système d'information géographique les données thématiques des services.
- Assurer une veille territoriale et renforcer la connaissance des territoires en établissant une convention d'échange de données avec les services de l'État, les collectivités locales et nos principaux partenaires institutionnels.
- Structurer des espaces de production pour faciliter le travail des agents utilisant le système d'information géographique et le stockage de leurs productions intermédiaires.
- Assurer une refonte de l'arborescence de la direction départementale des territoires et de la mer de façon à améliorer l'accès à l'information technique et professionnelle, à faciliter les échanges d'informations en interne et à permettre la création d'espaces de travail partagés.
- Assurer le développement de l'observatoire des territoires sur le site internet des services de l'État comme plate-forme d'échanges avec les élus et le grand public.
- Professionnaliser en interne comme en externe la commande d'études et de travaux de cartographie en renforçant l'implication des services métiers dans la connaissance des territoires et de la mer et en améliorant la connaissance des données disponibles.

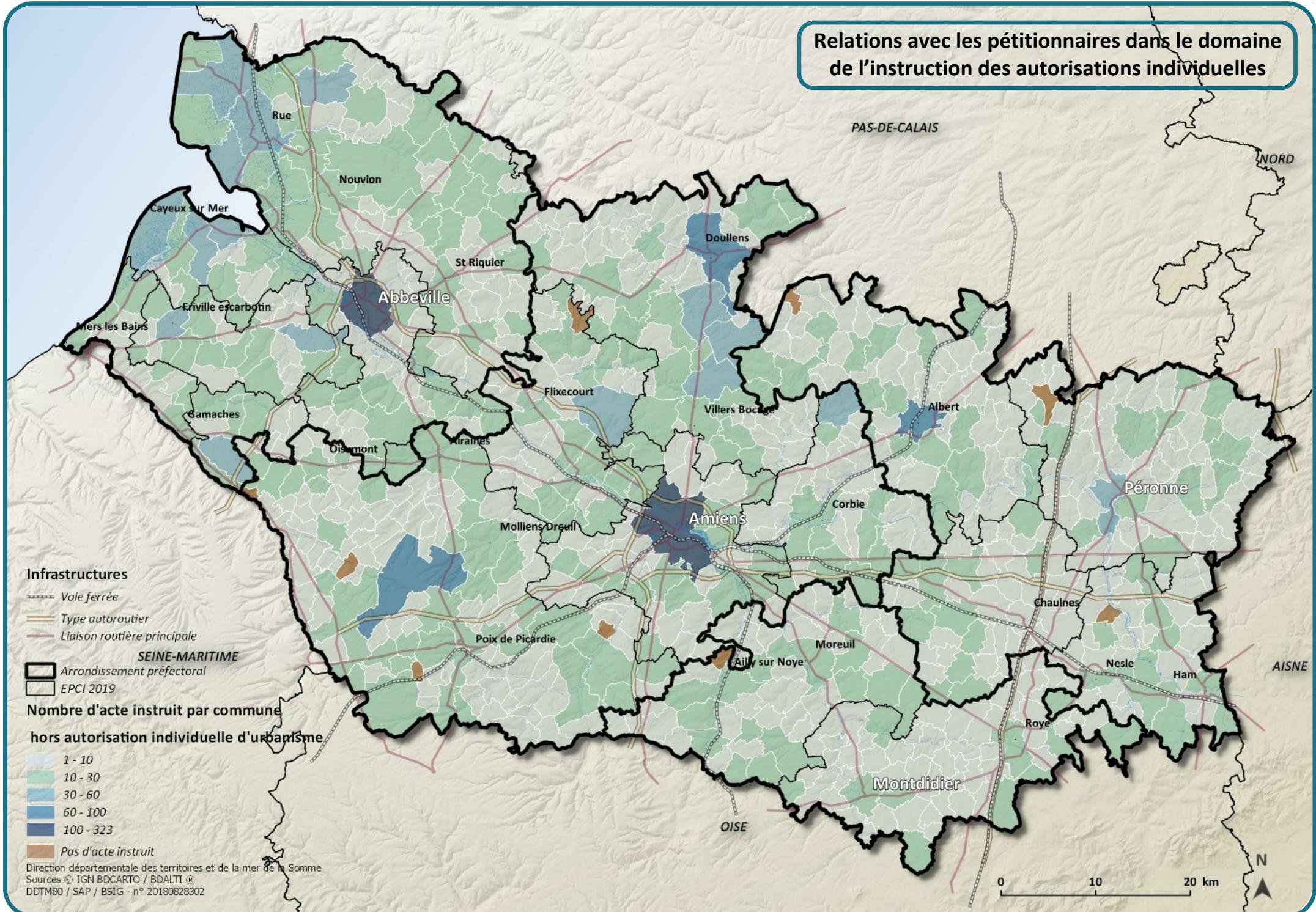
## **DÉVELOPPER DES RELATIONS DE CONFIANCE ET DE PROXIMITÉ AVEC LES TERRITOIRES**

- Développer une meilleure communication sur l'organisation du service en mettant à disposition et en actualisant de façon régulière l'organigramme, l'annuaire, le trombinoscope, et le « qui fait quoi » de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme.
- Faire jouer aux services territoriaux d'aménagement un rôle de porte d'entrée pour les demandes des élus relevant du bloc de compétences communal ou intercommunal.
- Formaliser dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'habitat, des déplacements, de la gouvernance, du développement durable et de la prévention des risques des stratégies d'actions permettant de mieux faire connaître les finalités des politiques publiques prioritaires.
- Assurer le renouvellement de la charte Marianne et apporter des réponses aux courriers des élus et pétitionnaires dans un délai moyen de quinze jours en assurant la dématérialisation des circuits courriers.
- Formaliser la charte graphique permettant de donner une entité visuelle à la direction départementale des territoires et de la mer et d'améliorer sa perception par les élus et le grand public.
- Élaborer un plan de communication annuel sur les missions, les études et les réalisations de la direction départementale des territoires et de la mer.

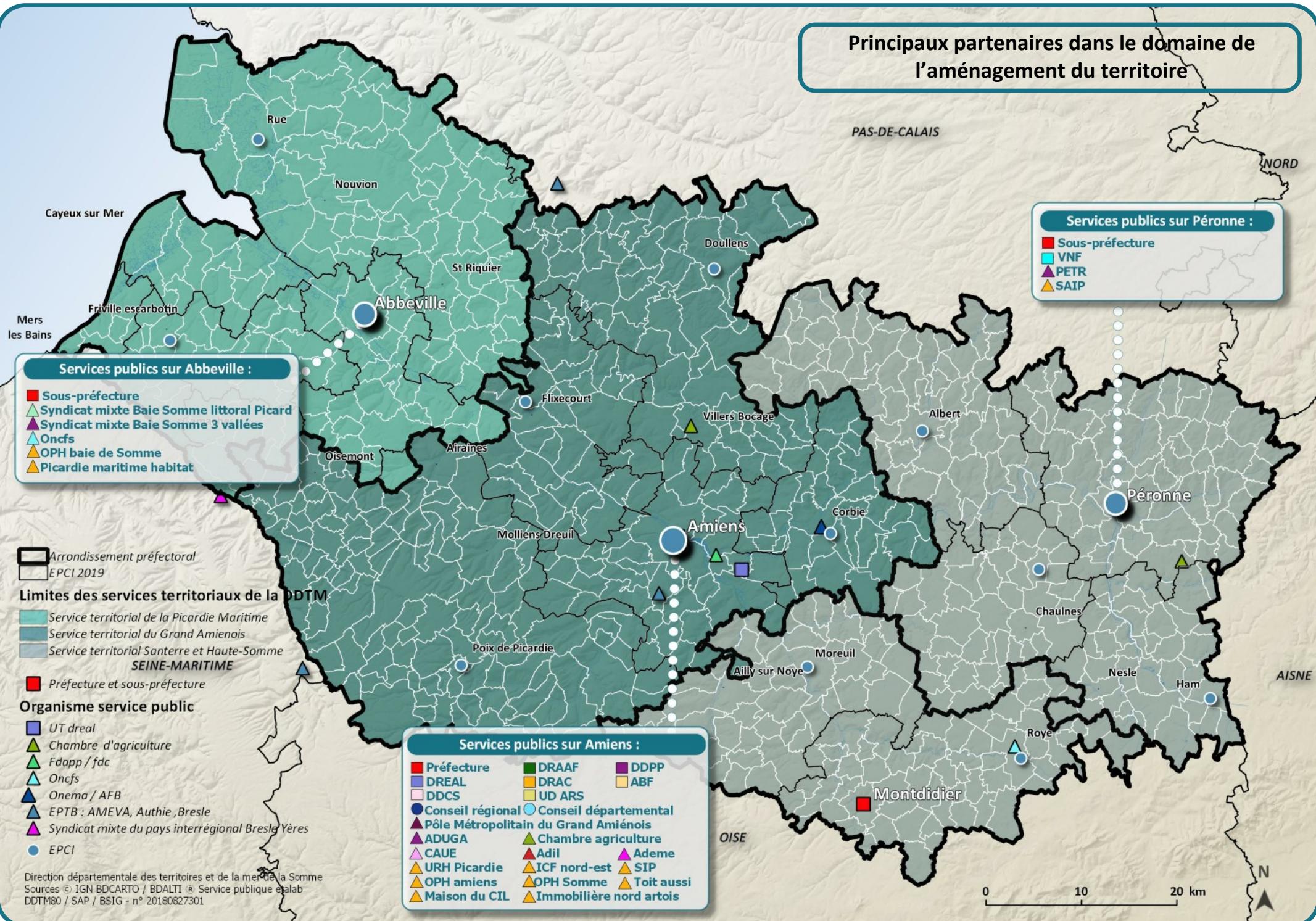
## **CRÉER DES RÉSEAUX DE FORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LES ÉLUS ET LEURS SERVICES TECHNIQUES**

- Recenser l'ensemble des réseaux existants (application du droit des sols, planification et actualités juridiques, logement indigne, atelier des centralités rurales).
- Évaluer avec l'association des maires et le Conseil départemental de la Somme le fonctionnement et la pertinence de ces réseaux afin d'aboutir à la création de dispositifs de travail conjoints plus efficents.
- Construire en fonction de l'actualité juridique et réglementaire des journées d'information et des programmes de formation en mobilisant l'association des maires de la Somme, le Conseil départemental, le centre national de la fonction publique territoriale et le centre de valorisation des ressources humaines.
- Développer des plaquettes de communication ou des fiches techniques à destination des services territoriaux afin de faciliter l'accompagnement des collectivités locales.
- Répondre aux sollicitations des intercommunalités souhaitant sensibiliser ou accueillir leurs élus à des démarches d'aménagement ou de planification.
- Organiser deux fois par an une réunion des élus par arrondissement sur des sujets d'actualité réglementaires ou législatifs et assurer un retour annuel sur le contrôle de légalité et les erreurs les plus fréquemment commises.

## Relations avec les pétitionnaires dans le domaine de l'instruction des autorisations individuelles



## Principaux partenaires dans le domaine de l'aménagement du territoire



## PROMOUVOIR UNE DÉMARCHE QUALITÉ EN MATIÈRE D'INSTRUCTION ET DE PÉDAGOGIE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE

- Faciliter l'appropriation par les agents des nouvelles réglementations à travers la mobilisation des bureaux de portage des politiques publiques et l'élaboration de support de présentation pédagogiques.
- Sécuriser le travail des instructeurs en améliorant la formalisation de leurs référentiels de travail (manuels, fiches de procédure, grilles d'analyse des dossiers, courriers types).
- Engager une démarche qualité sur l'ensemble des tâches d'instruction en complément aux démarches de contrôle hiérarchique interne et assurer l'instruction des projets relevant d'un régime d'autorisation unique en mode projet.
- Développer une politique de contrôle des actes d'aménagement le plus en amont possible et restituer aux principaux pétitionnaires concernés un bilan des principales non conformités relevées.
- Améliorer l'information des pétitionnaires sur la réalisation des contrôles, les suites données, les sanctions encourues. Clarifier l'articulation entre les procédures administratives et judiciaires et expliciter les conditions de leur activation.
- Améliorer l'information des pétitionnaires sur l'avancement de leur dossier, les délais d'instruction et assortir les décisions de refus de davantage de pédagogie.

## DÉMATÉRIALISER NOS ACTES ET PROCÉDURES ET FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES

- Assurer la mise en ligne sur le site internet de l'État de l'ensemble des informations nécessaires à la saisine de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme.
- Développer la saisine par voie électronique pour orienter les pétitionnaires et répondre à leurs principales interrogations.
- Dématérialiser la gestion des courriers en déployant l'outil « Maarch » dans l'ensemble des services de façon à accélérer la transmission de demandes et l'envoi des réponses en application de la charte Marianne.
- Impliquer l'ensemble des services de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme dans les démarches de dématérialisation des dossiers et des actes d'instruction.
- Généraliser les systèmes de visioconférence individuels et collectifs dans les services du siège et les services territoriaux et mobiliser ces dispositifs pour favoriser les contacts directs entre les élus et les services basés sur Amiens.
- Mutualiser aux besoins ces équipements au bénéfice des administrations de l'État ne disposant pas d'implantations territoriales et des élus pour favoriser la tenue de réunions locales et limiter les déplacements sur Amiens.

## ASSURER UN CONSEIL INTÉGRÉ À L'AMONT DES PROJETS

- Renforcer la connaissance des compétences et du fonctionnement des collectivités locales et des conditions d'exercice des pouvoirs de police des maires.
- Préciser les projets d'aménagement sur lesquels un fonctionnement en mode projet doit être instauré en interne pour apporter des prestations de conseil intégré aux collectivités locales et aux porteurs de projets.
- Identifier au sein de la direction départementale des territoires et de la mer et par domaine d'activité les chargés de mission pouvant être mobilisés dans la gestion de ces dossiers spécifiques.
- Formaliser le fonctionnement des équipes projet et assurer une répartition des fonctions de directeur de projets entre les services métiers et les services territoriaux dans un souci d'efficacité, d'organisation et d'économie de moyen.
- Faciliter la circulation de l'information entre les membres d'une équipe projet et les services de façon à ce que le conseil intégré apporté à l'amont des projets soit le plus complet possible.
- Développer une posture d'écoute des élus et des principaux acteurs du territoire avant de formaliser des réponses aux demandes.

# **Stratégie d'actions transversale**

## **pour développer des approches intégrées et des relations de proximité avec les élus de la Somme**



Consciente de ces évolutions, la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme souhaite engager plusieurs actions visant à :

### **Enrichir le système d'information géographique et faciliter l'accès à l'observatoire des territoires de la Somme**

La direction départementale des territoires et de la mer de la Somme occupe au plan national le premier rang du classement des services de l'État en matière de publication et de mise à disposition des informations dont elle dispose. Pour autant l'enrichissement de son système d'information géographique et l'amélioration de la diffusion de ces données auprès du plus grand nombre doivent être poursuivis avec le développement d'interfaces d'échanges faciles d'accès et plus conviviales.

### **Développer des relations de confiance et de proximité avec les territoires**

La réorganisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme en 2017 a permis de mettre en place trois services territoriaux d'aménagement sur Péronne, Amiens et Abbeville et donc de maintenir une organisation de proximité. Cette présence territoriale doit être mobilisée pour faciliter les démarches des élus et de leurs concitoyens en leur offrant des points d'accès et d'information de proximité.

### **Créer des réseaux de formation et d'échange avec les élus et leurs services techniques**

Dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, du logement et de l'urbanisme, la direction départementale des territoires et de la mer entretient des relations continues avec les élus et les services techniques des collectivités territoriales de la Somme. Ces relations doivent être enrichies par des actions d'échange et de formation conjointes qui peuvent faciliter l'appropriation des évolutions législatives et réglementaires.

### **Promouvoir une démarche qualité en matière d'instruction et de pédagogie en matière de contrôle**

Le développement des régimes d'autorisation unique et la sécurisation juridique des actes délivrés par la direction départementale des territoires et de la mer supposent la mise en œuvre d'une démarche qualité permettant de faciliter la mise en synergie de législations parfois complexes et d'expliquer davantage les politiques de contrôle dont ce service a la charge de façon à ce que leurs finalités soient mieux connues et leur déroulement facilité.

### **Dématerrialiser nos actes et procédures et faciliter l'accès aux services**

L'utilisation de nouveaux modes de communication (internet, messageries, etc.) constitue une opportunité pour faciliter et accélérer la communication entre la direction départementale des territoires et de la mer et les habitants de la Somme. La dématérialisation des courriers et des processus d'instruction, la saisine par voie électronique, la modernisation du site internet des services de l'État au niveau départemental constituent ici des axes de travail privilégiés.

### **Assurer un conseil intégré à l'amont des projets**

La direction départementale des territoires et de la mer a en charge différentes politiques dans le domaine large de l'aménagement des territoires. La mise en cohérence de ces politiques en regard des réalités géographiques, économiques et sociales du département de la Somme est une condition indispensable à la fourniture de conseil intégré à l'amont des projets.